



Apologie contre les calomnies & maledicéces escrites & proferées par le Prince d'Orenge, ses ministres & adherens alencontre du roy, ses ministres & serviteurs

<https://hdl.handle.net/1874/8957>

21 B 79
49
ay
7

A P O L O G I E

C O N T R E L E S C A L O M -

nies & maledicéces escrites & proferées par le Prin-
ce d'Orenge, ses ministres & adherens alencontre
du Roy, les ministres & seruiteurs : faite par vn
vray amateur de la liberté des Pais bas natif d'Ar-

tois & enuoïée aux Prelas, Nobles, Villes &

Communautés, representans les Estas

des Pais & Contés d'Arthois, Hai-

naut, Lisle, Douay

& Orcies. *par vous tous & sept*



Obedite prapositionis vestris, etiam dyscolis. 1. Pet. 2.

Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit. Rom. 13.



M. D. LXXIX.

H. G. 374

L'auteur de ceste ne s'est point voulu nommer
vray Patriot pour ce qu'en bon François c'est à
dire vray hugenot; en Flamé goet gues & en vval-
lon vn parfait atheiste.

APOLOGIE CONTRE LES

calomnies & maledicences escrites & proferees par le Prince d'Oranges, ses ministres & adherens alencõtre du Roy, ses ministres & seruiteurs: faite par vn vray amateur de la liberte des pais bas, natif d'Arthois & enuoee aux Prelas, Nobles, Villes & Communautẽz representãs les Estas des Pais & Contes d'Arthois, Hainaut, Lisle, Douay & Orcies.

E VOUDROIE (Messieurs) que toutes personnes qui veulēt traiter des affaires publiques, eussent en leurs escris & en leurs parolles tel esgard aux choses honnestes & a porter verité, qu'ilz estimassent chose indigne de supposer a autruy par mensonges & calõnies ce qui chargast l'hõneur de ceux, desquelz acuser eux ne se peuuent meller honnestement & encores moins le peuuēt ilz faire avec verité. Je suis assure que entre vous ne cõparoistroient ceux, qui auioird'huy cõme i'entens vont tauernant l'honneur du Roy par toutes assemblées & abusant de son nom en parolles indeies pour l'attirer en vostre haine & malueillance: Lesquelz s'ilz auoient aucũ vsage de raison voires s'ilz ne fussent comme ilz sont priués de sens commun, pour le moins ilz penseroient bien, que pour nourrir vne perpetuelle discorde & diffidence entre sa maiesté & vous &

pour vous faire oublier vostre commune & naturelle obligation & tant de grans & bons offices dōt le Roy a vsé enuers vous, il leur seroit mestier d'inuenter vne autre plus artificieuse & mieux fondée calomnie qui eut pour le moins quelque apparence de vray semblable.

Ilz vous disent par leurs libelles diffamatoires publics par forme d'aduertissemens & de lettres miſsiues sans autheur, que ie croy estre sortis de la forge de quelque impudent & eshōté Atheiste ou de quelque factieux & tumultueux Calviniste, qui sous vmbre de la liberté de la partie voudroiet volontiers confondre le ciel & la terre, que le Roy est Tyran & par consequēt qu'il ne vous gardera rien de tout ce qu'il vous promet. Que toutes les offres que le Roy vous fait ne seruent que pour vous tenir en diuisiō & pour vaincre les vns par les autres & vous assugettir a la Tyrannie ciēnastre & barbare des Espagnolz qu'ilz appellent. Que pour vous tirer hors de tel danger il n'y a autre remede ou esperance que de vous reioindre tous par ensemble & dresser vne bonne & puissante armée pour chasser les Espagnolz par force & tous leurs adherans. Ilz disent aussi que pour conseruer la liberté de la patrie, la diuersité de religion est necessaire. Que la religion ne se peut & ne se doit maintenir par force d'armes. - Dauantage que la pacification de Gand

ayant

ayant tant de fois esté enfrainte & violée par le feu
Seigneur Don Ioan & ses adherés, ne se peut & ne
se doit par eux maintenir & obseruer. Que le Roy
deuroit faire la guerre aux infideles pour l'augmé-
tation de la Chrestienté, plus tost que de ruiner ses
pais & sages. Finablement ilz disent que lō doit ex-
cuser & supporter les excès & insolences de leurs
soldaz desbordés par la licéce de leurs Capitaines.
Et que pour cōseruer la patrie vous deues exposer
corps, biés, vies & moiés & tout ce que Dieu vous
a presté en ce monde.

A ceste petulante, conuicieulē & contumelieu-
se maledicence ie me suis deliberé de respondre, nō
pas pour peur ou crainte que i'aye qu'enuers vous
& par eux, c'est a dire par gens eshôtés & legers en-
uers graues & prudentes personnes, l'honneur du
Roy demeure debilité ou endommagé, mais afin
que les plus rudes du simple peuple ne pésent que
par siléce & taciturnité il y ayt quelque verisimili-
tude & qu'on les veuille nourrir plus longuement
en ceste odieuse & reprochable façon de faire, dont
le blasme doiuē à la longue redōder sur iceux, leurs
auteurs & qui à ce faire les ont apostés & mis en
auant. Je voudroie cenon obstant ne pouuoir dire
parolle sinon d'hōneur & d'amitié: Mais puis que
les choses en sont la reduites, que ie ne puis faire
quelque desguisement dont ie sceuse vser, que ma

response ne les touche principalement, ie mettraj
au moins peine d'y obseruer tel moien & mesure,
que la ou il me faudra, comme il faudra porter pa-
rolles non agreables a leurs oreilles, vous connoi-
stres facilement qu'ilz m'y ont fait tóber enuys &
que ie ne suis volontairemēt n'y a mon esciēt des-
cendu a traitter de ceste matiere. Car qu'il ne des-
plaise a ceux, desquelz ie ne veux en rien diminuer
la reputatiō, ie ne me fusse iamais aduāçé de ce fai-
re, n'estoit q̄ par les loix ciuiles celuy est tenu pour
traistre & coupable de crime de leze maiesté qui
oyant maldire de son Prince ne le deffend pertina-
ment, ou ayant entédu quelque chose au dómage
du Prince ne la reuelle incontinent. Et cōbien que
le vieil prouerbe nous soit asses conneu, que le cō-
plaire acquiert des amis & la verité engédre hayne
si est-ce que ie me confie & estime au cōtraire, que
la verité estant soustenuë par l'autorité du Roy, au-
ra tant d'efficace qu'elle sera prise en bonne part de
chacun, puis que ma volonté ne tend qu'au bié &
aduançement de la republique.

Et tout premierement ie voudroie bié leur de-
mander si celuy est Tyran, qui se cōforme aux loix
de nature, qui entretient la pieté, la iustice & la foy,
qui refere toutes ses actiōs pour seruir au bié pub-
lic & a la tuitiō de ses sages en paix & vniō, celuy
qui emploie aux charges publiques les plus gés de
bien:

bien: ou celuy qui foule les loix au piedz, qui n'a ny Dieu, ny foy, ny loy en recōmandation, qui ne fait rien que pour son profit particulier, vengeance ou plaisir, qui met tousiours diuision entre le peuple pour ruiner les vns par les autres, qui hume le sang, ronge les os, succe la mouelle du pauure peuple pour l'affoiblir: Celuy dis-ie qui mesure les loix selon ses meurs, qui n'emploje que les larrons & plus meschans aux charges publiques pour s'en seruir comme d'esponge, leurs donnāt moyē d'affoiblir le peuple par larcins pour puis apres couper la gorge aux larrons afin d'estre reputē bon iusticier. Celuy finablement qui demande ce qui luy est deu de droit diuin & humain, ou celuy qui Iniustement vsurpe l'autruy? Certainement ie ne fay doute que bon grē mal grē ilz me confesserōt que le premier obtiedra tousiours le tiltre de bon Prince & le dernier la iuste appellation de Tyran. Et s'il est ainsi le Roy n'est point Tyran, mais bien le Prince d'Oranges quelque bōne mine qu'il face doit estre nommē le plus cruel & barbare Tyran que la terre ayt iamais porté. Qn'il ne soit ainsi, si vous voulez cōsiderer sans aucune passion ny partialitē les actiōs de l'vn & de l'autre, vous trouuerez (Messieurs) la veritē de ce fait plus claire que le iour. Premièrement il ny a personne qui ne sache que le Roy depuis l'an 1554. iusques a maintenant ne se soit mis
en de-

en deuoir de maintenir & conseruer ses Royau-
mes & païs en repos & tranquillité. On peut veri-
fier ce que j'ay dit par les guerres soustenues par sa
Maiesté cõtre les Turcs, les Frãçois & autres Roy-
aumes voisins, esquelles elle a tant de fois exposé sa
vie & ses forces pour le repos de ses suges. Et estant
la guerre de France acheuée, comme Prince pieux
& debonnaire, desirant conseruer l'estat de ces païs
en tous ses drois, franchises & preuileges anciens,
quãd le Roy a retiré les Espagnolz qui estoiet par-
deça pour l'effect de la guerre susdicte, ne nous a-il
point monstré qu'il ne vouloit rien innouer?

Quãt a la pieté & religion, il n'y a aussi person-
ne qui ne sache combien il est zeueux de l'honneur
de Dieu: & les guerres qu'il a faittes contre le Turc
& pour l'extirpation des heresies & la façon dont il
fait viure ses suges en Espagne, en Italie & par tous
les païs de sõ obeissãçe portet suffisant telmoing-
nage combien il est ialoux de l'vniõ de la crojan-
ce Chrestienne & du desir qu'il a que les loix diui-
nes & humaines soient deuement & religieusement
obseruées. Aussi sont toutes les propositions, som-
mations & protestations faittes aux estas de par-
deça pour les induire au seul & vniqũe exercice de la
Religiõ Catholique Romaine & au reestablissemẽt
de son obeissance au mesme estat qu'elle estoit au
temps de l'Empereur. Et les traittes depuis en sui-
uis, la

uis, la seconde retraitte des estrangers en cours de victoire apparete, ayas occupé les plus fortes & principales places de pardeça, monstrent facilemēt que sa maiesté preferant tousiours le bien public a son particulier & pour oster la guerre hors de ces pais, auroit voulu en oubliāt toutes choses mal passées, entendre au reestablissement de ses fuges. Et quant aux prouisiōs des dignités, estas & offices desdicts pais, il est ausi notoire comme le Roy s'y est conduict, ayāt tousiours pourueu aux dignités, estas & benefices Ecclesiastiques des personnes plus capables qui luy ont esté presentées suiuant les sains canons & signamēt en conformité du concil de Trēte. Et au regard des gouuernemens, estas & offices politiques, on scait que le Roy les a tousiours conféré aux Seigneurs, Gētilhommes & autres les plus capables desdicts pais, ou a ceux qui y estoiet si biē voulus & de si long temps habitués & alliés qu'ilz pouuoiet legitimemēt obtenir le benefice de naturalité, sans iamais auoir voulu permettre que lon ayt paié vn seul tournois pour obtenir lesdis estas & offices, ny mesmes souffrir que persōne les peut resigner par cōposition ou transport fait a deniers contās. Laquelle chose comme ainsi elle soit il est aisē a connoistre, que la calomnie de Tyrānie que ces gens impudés, eshontés & sans vergongne veulent imposer & mettre a sus au Roy nostre Prince

en deuoir de maintenir & conseruer ses Royau-
mes & pais en repos & tranquillité. On peut veri-
fier ce que j'ay dit par les guerres soustenues par sa
Maiesté cõtre les Turcs, les Frãçois & autres Roy-
aumes voisins, esquelles elle a tant de fois exposé sa
vie & ses forces pour le repos de ses suges. Et estant
la guerre de France acheuée, comme Prince pieux
& debonnaire, desirant conseruer l'estat de ces pais
en tous ses drois, franchises & preuileges anciens,
quãd le Roy a retiré les Espagnolz qui estoiet par-
deça pour l'effect de la guerre susdicte, ne nous a-il
point monstré qu'il ne vouloit rien innouer?

Quãt a la pieté & religion, il n'y a aussi person-
ne qui ne sache combien il est zeleux de l'honneur
de Dieu: & les guerres qu'il a faittes contre le Turc
& pour l'extirpation des heresies & la façon dont il
fait viure ses suges en Espagne, en Italie & par tous
les pais de sõ obeissãce portét suffisant temoing-
nage combien il est ialoux de l'vniõ de la crojan-
ce Chrestienne & du desir qu'il a que les loix diui-
nes & humaines soient deuement & religieusemēt
obseruées. Aussi font toutes les propositions, som-
mations & protestations faittes aux estas de parde-
ça pour les induire au seul & vniq̃ue exercice de la
Religiõ Catholique Romaine & au restablissēmēt
de son obeissance au mesme estat qu'elle estoit au
temps de l'Empereur. Et les traittes depuis ensui-
uis, la

uis, la seconde retraitte des estrangers en cours de victoire apparéte, ayās occupé les plus fortes & principales places de pardeça, monstrent facilement que sa maiesté preferant tousiours le bien public a son particulier & pour oster la guerre hors de ces païs, auroit voulu en oubliāt toutes choses mal passées, entendre au reestablishement de ses fuges. Et quant aux prouisiōs des dignités, estas & offices desdicts païs, il est ausi notoire comme le Roy s'y est conduict, ayāt tousiours pourueu aux dignités, estas & benefices Ecclesiastiques des personnes plus capables qui luy ont esté presentées suiuant les sains canons & signamēt en conformité du concil de Trēte. Et au regard des gouuernemens, estas & offices politiques, on scait que le Roy les a tousiours conféré aux Seigneurs, Gētilhommes & autres les plus capables desdicts païs, ou a ceux qui y estoiet si biē voulus & de si long temps habitués & alliés qu'ilz pouuoiet legitimemēt obtenir le benefice de naturalité, sans iamais auoir voulu permettre que lon ayt paié vn seul tournois pour obtenir lesdis estas & offices, ny mesmes souffrir que persōne les peut resigner par cōposition ou transport fait a deniers contās. Laquelle chose comme ainsi elle soit il est aisé a connoistre, que la calomnie de Tyrānie que ces gens impudés, eshontés & sans vergongne veulent imposer & mettre a sus au Roy nostre Prince

& naturel Seigneur ne luy est aucunement propre, mais plust tost le nom de bon Prince, iuste & equitable, & au contraire qu'estans eux coupables, elle se doit legitimement transferer sur iceux, leurs auteurs & qui a ce faire les ont mis en auant.

Et de dire que le Roy auroit vsé de Tyránie d'auoir icy enuoie le Duc Dalue avec les Espagnolz pour reduire les estas de ces païs en repos & tranquillité, Il y a peu ou point de raison, veu les occasions de son voyage & qu'ayant sa maiesté toute sa vie recherché le moyé de cōseruer ces païs par douceur & pour y paruenir fait retirer les Espagnolz des l'an 1560. & commis le gouuernement d'iceux aux Seigneurs & Gētilhommes desdicts païs sous Madame la Ducessé de Parme, auroit fait ample preuue de ne vouloir en rien diminuer les drois, preuileges & fráchises appartenās a ses sugés. Mais voyant la diuision & les troubles si auāt venus par l'ambition & outrecuidance du Prince d'Orenge & ses adherens, qu'il n'y auoit plus aucun ordre ny police au fait de la Religion, laquelle estoit publiquemēt profanée en plusieurs endroits des prouinces de Flandre & Brabant a la veue d'vn chacū, ayāt aussi entendu que plusieurs de la Noblesse oubliās le respect & le deuoir qu'ilz ont a Dieu & a leur Prince dresseoient ligues & confederations pour y establir vne liberté & licēce intolerable, sa maiesté
n'a peu

n'a peu faire de moins, que d'y enuoyer person-
nage suffisant pour redresser toutes choses en leur or-
dre & pristin estat. Et comme il estoit du tout ne-
cessaire de venir aux armes pour reprimer la rebel-
lion dudit d'Orenge, & de ses complices & pour
maintenir & asseurer les Catholiques exposés au
pillage & rauage des heretiques & factieux qui es-
toient pour lors en grand nombre, le Roy choisit
le Duc Dalue pour l'vn des plus experimeté & sa-
ge Capitaine de sa court, luy donāt charge de quel-
que troupe d'Espagnolz qui le deuroient accom-
pagner pour cēt effect & pour la plus grande assen-
surance de ces pais, a fin que l'Anglois, l'Alleman &
le François ne les peussent surprēdre a la despro-
ueue comme estans en proie par la diuision & par-
tialité des habitans. Mais s'il a vsé de trop de rigueur
& seuerité pour reprimer l'insolence de gens mu-
tins & factieux heretiques, encores qu'il l'ayt tou-
jours fait par forme de Justice, comme il appert
par les proces criminelz fais à ceste occasiō, toutes-
fois telle n'a iamais esté l'intentiō du Roy, qui a
monstré tant de fois par ses edictz d'oubliāce per-
petuelle & d'abolition generale, le desir qu'il auoit
par la restitution des biens aux refugiés de paruenir
à vn repos & cessation d'armes. Non pas que ie ve-
uille couvrir ny excuser les insolences cōmises par
aucuns soldas Espagnolz : mais ie diray librement

qu'il ne failloit pour si peu d'occasion troubler de fons en comble l'estat d'une republique avec vne si dangereuse consequence que de la mettre en ruine & desolation perpetuelle. Mais ostât la cause mouuante qui estoit faute de paiement a soldas estrangers, desnués de tout secours, de toute assistance & de toute voje d'amitié, il estoit bien ayse d'appaiser leur mutinerie & les faire continuer au deuoir & seruire dont ilz estoient obligés à leur Prince & Seigneur naturel. Et si lon veut conferer les insoléces des Espagnolz avec les meutres, violemens, brigandages & assassinatz, emprisonnemés des personnes les plus illustres, les prophanations des Eglises, les pollutions des choses saintes & sacrees cômises & perpetrées par le Prince d'Orenge, ses ministres & adherens, on les trouuera cent mille fois plus execrables & abominables que les exces des Espagnolz. Et si pour nos peches il nous faut estre punis & chastiés, quel aduantage nous vient il si pour vn peu de mal que nous faisoit Pierre, Martin nous en fait mille fois dauantage? Il ne conuient (Messieurs) se mettre en peine pour les mutations qui ne produisent autre effect que de changer le visage des hommes. Et ne faut pas appeller Tyrannie les bannissemens, saisies, & autres executions ou exploix qui se font par les Princes souuerains au changement des republiques ou restablissement d'icelles.

les. Car il ne se fait iamais & ne se peut faire autrement, quand le changemēt est violent. Or si la Tyrannie est supportable elle doit estre plus souffrable d'un estranger, que d'un concitojen.

Quant au Prince d'Orēges, il n'y a personne qui le puit excuser, qu'il n'ayt exercē vne cruelle & barbare Tyrannie. Premièrement de sa propre autorité il s'est cōduit comme Prince souuerain de Hollande & Zelāde sans election, ny droit successif, ny fort, ny iuste guerre, ny vocation speciale de Dieu. Et par la guerre qu'il a menē alencontre du Roy son souuerain Seigneur, il est notoire qu'il n'a tendu a autre but qu'a s'emparer de tout l'estat de ceste monarchie pour la faire tomber en Tyrannie avec subuersion & entier abolissement de la Religion de nos predecesseurs, qui doit estre sacrosainte a ceux qui se disent Chrestiens & vne confusion perpetuelle de tout ordre & police. On peut verifier ce que i'ay dit voyāt les Eglises par luy ruinēes esdicts prouinces de Hollāde & Zelāde. Les meurtres & assassinz par luy perpetrés des personnes Ecclesiastiques, le bannissement de tous Catholiques, & l'vlturpation de leurs biens & possessions qu'il a appliqué a son domaine, portēt luffilant tesmoignage de sa prerensiō. Aussi font les pratiques par luy tenuēs pour surprendre le feu Seignr Don Ioan qu'il connoissoit du tout contraire a

ses desseings & les menées secretes qu'il a fait pour faire reuolter les Gátois au fait de la Religiõ afin de reduire la prouince de Flandre au mesme estat que Holáde & Zelande. L'emprisonnement des Euesques de Bruges & d'Ypres, & la detention de Sieurs de Rasingen, de champagnet & autres Gétilhommes Catholiques ne monstrent ilz point asses clement son intention ? Aussi est il notoire par les pratiques qu'il a fait tenir sur la Ville d'Arras descouertes par le Sieur de Cappes & par celles de Saint Omer conduites par le Sieur Desquerdres qu'il en vouloit autant faire en Arthois qu'en Hollande & Zelande au plus tost qu'il eut eu les deux villes principales a sa deuotiõ. Et ne portoit moindre affection a ceux de Hainaut ayát plusieurs fois fait reuolter le peuple contre le Côte de Lalaing & tous les Gentilhommes Catholiques, mesmemét fait attenter contre la personne dicelluy Sieur Côte. Il est aussi tout euidét par les pratiques seditieuses qu'il a fait tenir par le Sieur de VVillerual sur Lisle, Douay & Orchies, qu'il taschoit de tout reduire a sa deuotion. Car il pése tenir Brabát, Frize & Gueldres dedés ses retz. Et vojant qu'il ny auoit plus personne qui luy eut peu faire teste ny dõner ouuerture a sa ruine q̄ Grauelinghues il a fait pratiquer par le Sieur d'Esquerdres pour faire meutrir & masacrer le Sieur de la Motte le connoissant cõ-

traire

traire a ses desseings. Et vojât qu'il ne pouuoit paruenir a ses entreprises, afin de le rendre odieux au peuple & pour empescher que son malice ne fut descouuert, l'a fait charger d'infinies mensonges & pures calomnies. Consideres bien les actions du Prince d'Oréges, vous trouueres qu'il n'a ny Dieu, ny foy, ny loy en recommandation & qu'il ne fait rien que pour son profit particulier, vengeance ou plaisir. Il triomphe de la honte non seulement des hōmes illustres, mais encores des femmes les plus pudiques, comme de Madame de Glajon, a qui il a fait faire mille affrontes par vn peuple effrené, & n'a rien plus a contrecœur que l'homme graue, libre & vertueux. Il s'efforce par pratiques seditieuses de ses partisās & par libelles diffamatoires de mettre chacun en diuision pour ruiner les vns par les autres. Et combien que par ses lettres fardées escrites au Sieur de Heze il se nôme pauvre brebis innocente, vous trouueres qu'interieurement & par effect c'est vn loup rauissant qui hume le sang, ronge les os, succe la mouelle du pauvre peuple, n'employant aux charges publiques que les larrons & plus meschans qui se puisēt trouuer. Qu'il ne soit ainsi, consideres qui sont ceux de son conseil plus secret, vous trouueres que c'est son Abbaisse, de Sainte Aldegonde & Villers. De la premiere pour ce qu'elle est asses connue, ie n'en veux dire autre chose,

chose, si non qu'ayant ietté le frocq'aux orties elle a
prostitué son honneur publiquemét & cōme Iesabel
ne procure autre chose que toutes cruautés, ex-
actions & meutres des Catholiques. Quāt a Saint
Aldegonde, il est tenu de chacun pour vn Atheiste,
Infracteur de foy, perturbateur de paix & repos
public, qui sefforce de continuer les troubles pour
conseruer sa grandeur, tant est il ambitieux, qu'il
ne se soucie a quel pris que ce soit pourueu que lon
die que la liberté de la patrie depend de luy. Et quāt
a Villers il est homme impudent, perfide, seditieux
& grand dissimulateur. Le lieutenant des gardes
du Prince d'Orenge, c'est vn moine renié nommé
d'Esquerdres qui a ietté l'habit sur la haie. Les Gou-
uerneurs des prouinces & Villes sont de sembla-
bles humeurs. A Gand vous aues Embise & Riho-
ue qui pensoit faire grād triomphe de porter a son
chapeau la barbe blanche du premier conseiller de
Gād nommé Hesse, lequel pource qu'il estoit bō
Catholique iceluy d'Orenge a fait executer. Quāt
aux Chefz des gens de guerre dont il se sert, ilz sont
tous bannis & fugitifz ou dé Frāce, cōme les Sieurs
de la Noue, Mouy, Lanty, d'Argenlieu, la Garde
& autres Atheistes, qui n'ot autre but que de trou-
bler l'estat d'autruy pour piller & ruiner le bon hō-
me, afin de se pouuoir maintenir, ou d'Escosse,
d'Angleterre & d'Allemagne cōme Casimir & les
siens,

fiens, lequel combien qu'il se dise pacificateur des Princes, ne sert à autre chose que pour entretenir le feu de diuision, afin de cōtinuer les calamités de la guerre pour butiner & rauager les païs de ses voisins. Et quant aux soldas, dōt il se sert en ceste guerre, il est notoire à vn chacū, qu'ilz sont tous pillars, vôleurs & brigans, les vns restans de l'escume des guerres ciuiles de Frāçe, les autres sont les humeurs corrompues que lon pousse hors pour le repos & tranquillité d'Escoffe & d'Angleterre, & les autres sont icy aduolés d'Allemagne comme vne volée d'oiseaux au pillage d'vn chap semé. Bref tous ceux qui suiuent le Prince d'Orenge sont semblables à ceux qui suiuoient Catilina, gens impudés, eshontés, ambitieux, adulteres, yurōgnes, meurtriers, paricides, voleurs, sacrileges, conuaincus de crime, bannis & fugitifz de leurs maisons, apostas, periurres, sanguinaires, indigés, ennemjs de paix & repos public. Catilina ayant cōmis plusieurs actes meschans & malheureux entretenoit vne religieuse de Vesta. Le Prince d'Oréges du viuant de sa femme entretient vne abbaisse de France. L'autre ayant sa consciēce exagitée pour l'enormité de son fait desplaisant à Dieu & aux hommes, auoit vne couleur blesme, vn regard effrojable & vne face eshontée. Cestuy cy pour les meurtres qu'il a fait des Ecclesiastiques, pour la pollution des Sacremens, pour

la profanatiõ des Eglises, pour les sacrileges par luy
commis, pour les adulteres, voleries & brigádages
qu'il a perpetré tant des biens de son Prince que de
ses voisins, parens, amys & alliés, à vne perpetuelle
synderese qui luy bourelle la conscience, qui luy
cause vne continuelle diffidençe, vne couleur bala-
née, vn regard horrible & expouuantable, les yeux
enfoncés dedans la teste de sorte qu'a grande peine
ose-il regarder vn homme a droit. Celuy la corrõ-
poit les ieune Gentils-hommes Romains & les in-
struisoit en tout malice & meschanseté, cestuy icy
a trauaillé de telle sorte a l'endroit de la noblesse de
pardeça, que n'estant memoratifz ny de leur hon-
neur, ny de la vertu de leurs progeniteurs, ny de la
honte & vergongne qu'ilz laissent a leurs succes-
seurs, les vns sont deuenus faulxaires & periures
n'ayans non plus d'esgard a leurs foy & sermés que
chaircutiers, les autres meurtriers & assasinateurs
des plus gés de bié & affectiõnés au bien public. Et
certainement il ne fut encores iamais veu, ouy ne
leu qu'vn Prince de telle qualité feit vne faute si or-
de & si infamme que d'vsurper le domine de son
Prince bien meritant de luy, que d'attirer & mettre
dans le cœur & es entrailles de ses pais vne armee
ennemye autant puissante, exercitée & bien en or-
dre, qu'il en ayt point esté veue de lóg temps, pour
s'éparer de l'authorité & puissance absolue de ces
pais,

païs, estant le Roy en cours de fortune prospere & alors que moins il pouuoit rié douter. Je veuil que Vitellius ayt esté abandonné par Cecina prenant le parti contraire de celuy qui l'auoit honoré & aduancé, mais ce fut apres que les affaires dudit Vitellius furent du tout en desespoir & pour se réger a la fortune qui a l'vn des contendans adiugoit par son alsistéce la chose par eux deux ambitieusemēt pretendue. Stilico, Narses ayent commis pareille faute, mais ce fut pour graue & iuste occasion d'indignation, & pour se venger de la nom meritée ingratitude. Que le Marquis de Salusses merite blafme d'auoir abandonné le Roy François premier, apres auoir esté nourri des son enfance avec luy & receu l'investiture du Marquisat de Salusses adiuagé par arrest audit Sieur Roy, l'ayant dauantage fait cheualier de son ordre & fait beaucoup de bien & d'honneur, toutesfois il n'a iamais esté si impudēt que de vouloir vsurper l'autorité de son Prince ny alterer la Religiō de ses predecesseurs pour mettre l'estat de son pais en trouble & combustiō. Cestuy cy ayant esté nourri des son enfance avec le Roy & eu de luy & de feu l'Empereur Charles v. bon estat pour s'entretenir, ayant esté fait par luy cheualier de son ordre, & la Principauté d'Orenge estat deuolue audit Seigneur Empereur par la mort de Philebert de Chalons Prince d'Oréges, qui fut tué

au siege de saint Disier , luy en ayant l'Empereur fait don & baillé inuestiture , luy ayant d'auantage donné toutes les Places, villes & chasteaux estans la fleur de ces païs & montans plus en reuenu que ladite Principauté: au surplus luy ayât tât fait d'honneur & monstré de confidence que de l'auoir fait son lieutenant general es prouinces de Holande & Zelande & luy baillé sa forçe entre mains , a trahy son Prince vsurpât par force son autorité & domine en cours de fortune prospere, sans cause legitime d'indignation & sur le point que sondit Prince vsoit enuers luy de meilleur en meilleur traitement & de plus grand en plus grand aduancement en biens , honneurs & autorité. Tellement qu'a bon droit ie puis conclure que la patrie au lieu d'estre restituée en sa premiere liberté, est redigée en plus grande seruitude & plus cruelle Tyranie sous ledit d'Orenge que ne fut onques aucun estat de republique du passé. Je veux bié que l'Empire Romain ayt esté debilité & endommagé par l'ábition de Sylla & Marius, de Iulles Cesar & Pópee, d'Auguste, Antoine & Lepide , toutesfois ce n'a point esté avec alteration ny confusion de leur Religion. Et n'est le fait du Prince d'Orenge tant admirable comme beaucoup de personnes pensent d'auoir en vn temps si calamiteux & miserable resisté a la puissance d'vn si grand Prince, apres auoir occupé

partie

partie de son estat avec telle occasion que changement de Religion, d'autant que la Religiõ ne peut iamais estre troublée ny alterée, que par vne finistre consequence elle n'apporte vn grand changement & redoutable perturbation en tout l'estat.

De ce que ledit d'Orenge se pense iustifier, disant que tout ce qu'il a fait est pour le service du Roy & pour la liberté de la patrie, ses actiōs monstrent le contraire: comme aussi ne peut suffir ceste responce toute ordinaire & accoustumée à tous ceux qui ambitieusement ont voulu tenir les re-publiques en troubles & diuisions, comme Grachus, Sylla, Marius, Catilina, Pompée & plusieurs autres, comme aussi de nostre temps le Prince de Condé & Gaspar de Colligny ont pésẽ coulourer leur cōuoitise tresuehemete du mâteau de la guerre du bien public. Et quand ores il n'y auroit autre chose, sinon que nonobstant quelcōques remonstrāces qu'on luy ayt fait de poser les armes bas, de restablir au Roy son autorité en Holande & Zelande, luy restituer ses batteaux & artilleries apres la publication de la paix de Gand & la ratificatiō dicelle, avec l'euidēce inexcusable il a toutesfois tousiours dissimulé & ses œuures ont tousiours cōtinué de mal en pis & en tāt de diuerſes & pernicieuses manieres qu'il y a peu ou point de Potentas, Princes & Communautés en la Chrestieté qui ne

sachent ce que lon en peut & doit croire.

Quant a ce qu'ilz disent que le Roy ne tiendra rien de ce qu'il vous offre & promet : cōme le Prince d'Orenge & ses ministres sont periures & violateurs de traittés, ne portant aucū respect ny a Dieu ny au loix, ilz mesurēt vn chascun selon leur intention & volonté, & pource ilz vous veulent persua-der que le Roy & ses ministres vsērōt enuers vous de la mesme desloiauté dont icelluy d'Orenge & les siens vsent ordinairement enuers vn chacun. Mais s'il vous plait cōferer les actions du passé, les promesses que le Roy vous a fait & l'entier accomplissemēt d'icelles, vous trouueres avec les circonstances du temps present, considerans outre l'obligation que le Roy a, à sa parole qu'il tient inuiolable non seulement pour vostre assurance ny pour le lieu de maiesté qu'il tient, mais aussi pour n'estre reprochable aux autres Princes & Potentas de tout le monde, le profit & le dommage de la violer, ie ne fais doute que telle calomnie ne fera aucū effect en vostre endroit. Car si le Roy a retiré les Espagnolz en apparent cours de victoire lors qu'ilz tenoient les Villes principales de pardeça comme Anuers, Liere, Alost, Mastreich, Boisleduc, Breda, Amstredam, Campe, Deuenter, Rulémōde & autres esperant pacifier les affaires par meilleure voye que par les armes, pourquoy ie vous prie ferait il main-
tenant

tenant difficulté de les retirer, si en gardant l'equa-
lité entre ses sugés il peut faire vn traitté de paix hō-
norable & equitable afin qu'il soit de durée ? si dis-
ie il peut obtenir par voye de raison ce qu'il a tous-
iours demandé par les armes ? & lors que par les ef-
fectz & demonstrations de bonne volonté il peut
asseoir confidence & assurance sur l'intention de
ses sugés, avec vn indice apparét que par leur moyé
les affaires doiuent mieux ceder de iour en iour ?
Comme si la ruine totale de ces pais luy deut estre
plus agreable que la conseruation d'iceux en vniō
& trāquillité, a quoy il est obleigé de droit diuin &
humain, tant pour la conseruation de sa reputatiō,
que de ses autres pais & Royaumes ? Et qui est ce-
luy qui diminue volōtiers ses forces & qui souffre
ny desire perte ou diminution de son estat ? Et cō-
ment se peuuet maintenir les estas des Princes, que
par vnion & concorde ? Il n'est dōques point croia-
ble que le Roy qui desire la cōseruation de ses estas
veuille mettre diuision entre vous, pour ruiner les
vns par les autres.

Et touchant ce qu'ilz disent que le Roy veuille
assugettir ces pais aux Espagnolz, ie ny voy aucun
fondement. Car si son intécion eut esté telle, il eut
tasché de le faire lors que la guerre fut acheuée alen-
contre des François, occupant les Villes principa-
les de la frontiere, ayant la noblesse bien affection-
née a

née à son obeissance & les gens de guerre de toutes nations sans aucun mescontentement ny partialité, ou bien lors que la guerre a esté declairée ausdits Espagnolz, qui occupoiēt toutes les Villes que i'ay cy dessus denommé, qui estoient de telle importance q̄ par la voye de Mastrech estans secourus d'hommes, d'argent, de munitions & viures, comme facilement il se pouuoit faire, ilz eussent en peu de tēps exploiēté de telle sorte qu'ō eut bien peu appercevoir leur puissance & effort. Et aussi est assés conneu que tout homme qui voudroit dresser vne entreprise sēblable, tascheroit de faciliter les moyens dy pouuoir paruenir. Or puis que le Roy ne la effectué luy estāt plus facile, comme est il vray semblable qu'il la veuille effectuer luy estant plus difficile, & n'estant plus les raisons ny occasiōs pareilles? Ny comment est il croiable que celuy qui a tousiours esté Prince pieux & debonnaire, se voulut mōstrer cruel, iniuste & trop rigoureux? Et pēsés vous (Messieurs) que le Prince d'Orenge desire plus le repos & tranquillité de ces païs que le Roy? C'est chose ridicule à toutes personnes de bon iugement. Car qui fut onques le Tyrā de sa qualité, qui ayāt vsurpé l'estat d'autruy s'en soit demis volontairement? Que celuy qui ne pert rien du sien, ne soit liberal & volontaire d'exposer le bien d'autruy en proie? Ou qui est celuy qui ne scait que pour cōtinuer sa grā-
deur

deur & la vogue qu'il pense auoir acquis en ceste
vsurpation, il ne veuille troubler le ciel & la terre
pour se maintenir. Finablement qui est celuy qui
ne considere qu'ayant tout son domine chargé de
sorte qu'il n'a point vn seul pas de terre libre a sa di-
sposition, s'il estoit cōtraint paier ses debtes, il faut
qu'il cōtinue les calamités de la guerre pour ne tō-
ber en la poursuite de ses crediteurs & par pillages,
sacrileges, voleries & brigandages aux despens du
pauvre peuple nourrir son ambition & entretenir
vn mōde de happe-loppins de semblable humeur
comme luy pour luy seruir de bouleuert en ses en-
treprises & pour intimider les gés de bié par meur-
tres; menasces & insolences? Que celuy doiuie desi-
rer la paix a qui la guerre est necessaire, ce me sem-
ble chose de peu de fondemēt. Car si le Prince d'O-
renge eut tant soit peu d'enuie de procurer le re-
pos de ces païs, ou il l'eut fait lors qu'il en fut som-
mé & requis si courtoisement par le feu Seigneur
Don Ioan, ou quād le Roy luy a offert par le Sieur
de Selles de luy laisser suiure libremēt tous ses biés
& reuenus en Allemagne ou ailleurs ou bon luy
sembleroit, laissant le Conte de Buren en ses gou-
uernemens de Holande & Zelande. Et puis qu'il
ne vouloit suiure l'exéple de Themistocle qui but
du sang de toreau plus tost que de nuire a sa pa-
trie, il deuoit pour le moins au iugement de tous

les hommes du monde se retirer, sans vsurper le biẽ d'autruy & confondre l'estat d'vne si belle & fleurissante republique.

Je veux bien confesser que quelques Princes se soient vengés parcydeuant des rebellions cõmisses cõtre leur autorité, toutesfois ce n'a pas esté quãd les affaires de leur estat estoiet mises en cõbustion & que l'offence estoit commune. Mais trop bien quand quelque particulier s'esleuoit cõtre eux. Et pour la consequence du fait afin de preuenir plus grand inconuenient auparauãt que le tout fut embrasé, il a esté aucunesfois necessaire comme du tout profitable de faire vn exemplaire chastoy, afin de maintenir les bõs en leur deuoir & d'intimider les mauuais d'aspirer a chose semblable, non pas quand tout le peuple ou la plus part sont coupables. Car ce n'est pas a dire si on coupe vn bras ou vne iãbe pour cõseruer tout le corps, qu'on doieue couper tous les membres principaux si ilz sont infectz. Mais il faut suiure le conseil d'Hyppocrate, qui deffẽd d'appliquer aucune medecine aux maladies incurables. Et pensés vous que pour trois ou quatre testes de gentil-hommes, qui sentent leurs consciẽces mal assurees, que le Roy veuille fauser sa foy, violer sa parolle & mettre de rechef son estat en trouble & combustion, avec vne trespernicieuse consequence? Comme si le Roy ne scauoit point bien,

bien, que tout ainsi que le bon medecin preuient les maladies & s'il aduient qu'une petite partie soit affligee soudainement d'une douleur violente, il apaise le mal present, ainsi qu'il luy conuient de preuenir les seditions & rebellions & quand elles sont aduenues les appaiser a quelque pris qu'il soit (pourueu qu'il garde l'equalité) & puis voir les causes des maladies & y appliquer les remedes conuenables. Et quand ores les Espagnolz seroient retirés en Italie ou en Barbarie, vous semble il que vous series plus assurez? Ne pensez vous point, que si le Roy vouloit se venger de vous, qu'il le feroit aussi facilement avec des Vallons, François, Anglois & Allemas qu'avec des Espagnolz? Je veux bien qu'on vous remette entre les mains toutes les places fortes que le Roy tient acquises a si grans frais & par le sang & sueur de tant de braues Capitaines & vaillans soldats de toutes nations & que tous ceux qui ont expose leurs biens & leurs vies pour le seruice de sa Maiesté soient reduis sous vostre misericorde & que vous les puissies opprimer: Je veux aussi avec les conditions rigoureuses que l'on propose, que le Roy vous cede son autorité & que par auenture de suzges & vassaux que vous estes, vous puissies devenir Seigneurs & maistres: toutesfois avec tout cela vous ne seres point plus assurez. Mais la principale forteresse, la plus grande autorité & la meil-

leure assurece que vous deuiés ny puisies desirer, c'est vne vraye repentance de l'offence q̄ vous aues commis, moyenant laquelle & la debonnaireté du Roy, en restituât & reſtablissant a vn chacun ce qui luy appartient & vous conduisant par cy apres cōme bons sūgés doiuent faire a lēdroit de leur Prince & seigneur naturel & auec vos concitoyens, parens, voisins, amis, & aliés par toute voje d'amitie sans aucune partialité ny diuision, vous sēres bien assureés de vos vies, de la iouissance de vos biens & possessions & de vos hōneurs & dignités. Et quelle assurance pouués vous auoir que le Prince d'Orenge ne vous subiuguera point les vns apres les autres? Regardes comme il a traitté les Euesques de Bruges & d'Ypre. Consideres la façon dont il a vsé alendroit des Sieurs de Rassinghem de Chāpagnet de Frezin & autres: & apres qu'il a eu fait du Sieur de Heze, de qui il s'est ioué cōme le chat de la souris, comment il luy a fait mettre la griffe sur le collet: vous trouuerés qu'il vous despend plus de danger de son costé que de nul autre. Car quelle Tyrānie plus cruelle & barbare peut on excogiter & redouter que celle dudit d'Orenge? Quel bien, quel repos, quel salut a receu la patrie de sa venue, sinon sa ruine totale & qu'au lieu qu'on leuoit vn denier au temps du Duc Dalue, on en leue maintenāt & depuis qu'il y est introduit dix mille pour vn, & au lieu

lieu que les gens de bié & Catholiques estoïent lors en repos en leurs maisons avec toute assurance, maintenant ilz sont bannis, chassés, pillés, vollés & mis en proie au premier venât? Si dôques de deux maux il vous failloit choisir le moindre ne vous semble il point qu'il seroit plus expedient de viure sous les commandemés du Duc Dalue avec la cōseruatiō de vostre Religiō, de vos autelz & fouiers, de vos possessions & familles, q̄ sous le Prince d'Oranges perdre de tout ensemble?

Au regard de ce qu'ilz disēt que vous deués vous ioindre tous ensemble & dresser vne bōne & puissante armee pour expulser les Espagnolz par force & leurs adherens, ie vous prie (Messieurs) bien estimer & peser le commencement, l'ordre, l'issue, le danger & le profit de ceste entreprise, & considerer que du commencement & de l'ordre depēd l'issue & de l'issue le dāger & le profit, vous trouueres que le profit ne contrepoise point au danger, d'autant qu'ayans esté ioins & vnis ensemble depuis deux ans ença lors que les païs estoient encores riches & opulens de moyens & d'hommes, ayans François, Anglois, Escossois & Allemans à vostre ayde, tant s'en faut que vous ayés peu expulser les Espagnolz par force quelque deuoir que l'on en ayt peu faire, qu'ilz auroient pour l'equité de la cause du Roy de plus en plus accru & augmenté sa domination,

esté du ses limites sur vous apres vous auoir vaincu
en bataille rengee par vne petite pognée d'hōmes
sous la conduitte du feu Seigneur Don Ioā. Et s'il
aduient que vous ayes encores vne autre armée rō-
pue, il ny a rien que l'Espagnol n'ose entreprendre,
& ny a rien que vous deuiés oser esperer, & ou vous
obtiendriez la victoire, l'Espagnol ne perdra point
vn pas de terre de ce qu'il occupe, ayant moyen d'e-
stre secouru d'Espagne, d'Italie, de Bourgongne &
d'Allemagne, d'hommes, d'argent & de viures au
bō plaisir de sa Maiesté. Que diries vous en cet en-
droit si ie vous mettoy en auāt, que le Roy iusques
icy n'a point encores mis la main a sa particuliere
espargne qu'il a specialemēt reserué & reserue pour
vn extreme besoing? qu'il n'a point encores voulu
employer ses alliés & confederés en ceste guerre &
q̄ de soy mesmes il vo⁹ a reduit iusques a ce point?
Ie croy que vous me confesseries volontiers que
quand il les vouldra employer, que vous sères con-
trains de faire par force ce dont il vous sōme si gra-
cieusement. Ie conclu en effect qu'en vne guerre de
telle consequence; en laquelle gist non seulemēt la
perte de vostre honneur & reputation, mais aussi
le salut commun de la patrie, il ne faut rien mettre
a la discretion de fortune, ny fonder son esperance
sur les accidés qui pourront suruenir, ains le meil-
leur commencement, le meilleur ordre & la meil-
leur

leure esperance que vous deuies ny puisies auoir,
c'est de prouoir & faire de sorte que vous ne soyes
point vaincus, en vous rejjtant entre les bras de la
misericorde du Roy, qui comme bon Prince & pi-
tojable promet vous receuoir a repentance de l'of-
fence que vous aués commise alencontre de luy.

Je veulx bien qu'en vn desespoir & a l'extremité
quelques gentil-hommes puisēt reuouer le Duc
d'Aniou, pour les maintenir & conseruer, mais ie
ne scay si ayāt fait vne fois naufrage, il voudra ren-
trer en la tempeste sans auoir assuree de pouuoir
ietter ses ancrs plus seurement. Et quand ores il y
seroit de retour avec les mesmes Frāçois, qui com-
me hobreaux estoient icy aduolés pour deuorer &
engloutir vne petite troupe de pigeons, ayās des-ia
partagé les estas, offices & benefices de ces pais: ie ne
scay si les habitans des Villes ne couperont point
la gorge a ceux qui les auront mādés, plus tost que
de receuoir en leurs maisons leurs anciés ennemys
capitiaux, gens desbordés, eshontés & sans aucune
vergogne, pour en esperer & attēdre le mesme trait-
tement que ceux de Hainaut ont souffert & parti-
culieremēt ceux de Bains, ou ilz ont forcé femmes
& filles en la presēce des peres & maris, pillé, rauagé
& vollé tout le plat pais qu'ilz disoient vouloir def-
fendre (comme il appert par le tiltre de deffenseur
de la liberté des pais bas dōt icelluy Seigneur Duc
se fai-

*le Conte
parafus*

se faisoit honorer) considerans que le changemēt
de leur Prince & Seigneur naturel leur sera autant
pernicieux, que celuy que les fables disēt des raines,
ausquelles estans mutinees & reuoltees fut baillé
pour Roy vn serpent qui les deuoroit, & voyans
qu'elles estoient tombees de fieure en chaud mal,
elles voulurēt retourner a l'obeissance de leur pre-
mier Prince & souuerain Seigneur. Je veux aus-
si comme l'on dit (ce que toutesfois ie ne puis croire,
connoissant le bon zele & l'affection singuliere
qu'ilz portēt a la conseruation de la Religion & au
bien & repos de la patrie) que le Conte de Lalaing
se remette dedās Auesnes, le Visconte de Gand dās
Hesdin, le Sieur d'Inci en la Cistadelle de Cābray
& le Sieur de Noyelle au chasteau de Bapaume &
que par aduerture ilz y puissent introduire les Frā-
çois, toutesfois ie ne voy point grand moyen de se
pouuoir conseruer longuemēt, n'est que le Roy de
France se declare ouuertement ennemy de Dieu,
du Roy & de tous les Princes Chrestiens, qu'il ve-
uille extirper la foy & Religion Catholique, perdre
le tiltre de treschrestien & desirant vsurper les pais
de ses voisins, en maintenāt leurs fugés en rebelliō
mettre son estat en proie & donner nouvelle occa-
sion aux siens propres de se rebeller & reuolter alē-
cōtre de luy avec vn blasme & reproche perpetuel
d'ingratitude, d'infraction de traittés, de perfidie &
desloy-

desloiauté en la face de tout le monde. Car on cō-
noist les moyes du Duc d'Aniou & les facultés des
François qui peschent volontiers en eau trouble,
pourueu que la marchandise ne leurs couste point
beaucoup. Mais ne pensent ilz point que quand le
François sera le plus fort dans les Villes, qu'il chas-
sera pour son assurece tous les originaires du païs?
& qu'eux mesmes seront par apres honteusement
expulsés, moqués & vilipendés de tout le monde?
Qu'ilz regardent cōment le Roy Lois xj. en a vsé
en Arras & par toutes les Villes d'Arthois apres la
mort du Duc Charles de Bourgogne, & comme
Charles viij. s'est cōduit au Royaume de Naples
l'ayant euuahi par la rebellion des originaires du
païs. Le leur prie de considerer que le François ayme
les trahisons, mais qu'il hait les traistres mortelle-
ment. Qu'ilz prennēt exemple au Millord, qui ré-
dit Callés, qu'ilz considerent les charges honnora-
bles ausquelles il a esté employé en France, qu'il pé-
sent a la reputation que lon luy porte par toute la
France & qu'ilz croient fermemēt qu'ilz n'oyront
autre chanson ordinaire, que puis qu'ilz ont trahy
leur Prince naturel, ilz trairont bien vn autre a qui
ilz n'ont aucune obligation. Et si ilz se laissent tant
aueugler que de cōmettre si enorme peché de bail-
ler aux François ou autres estrangers les villes qui
appartiennent au Roy, qu'outre la honte & le blas-

E

me qu'ilz

me qu'ilz receurent par tout le mōde & la vergō-
ne qu'ilz laisseront a leurs enfans, que Dieu ne per-
mettra point si grandes impietés demeurer impu-
nies & que tost ou tard ilz seront plus esclaués du
François que ne fut onques nation entre les mains
des plus barbares.

Aussi peu ou point me sēble-il croyable qu'ilz
se puisēt maintenir par le moyen du Prince d'O-
renge, encores qu'ilz l'appellēt leur pere. Car il est
a craindre que les soldas Vallons qui se voyēt de
luy suspectés & mesprisés par dessus toutes les au-
tres nations, ne voudront consentir a telles & sem-
blables impietés. Et ne me puis persuader qu'ilz s'o-
seront fier audit d'Orenge ennemy mortel de la
maison de Lalaing. Car ie scay bien que s'il tenoit
le Conte de Lalaing & le Sieur de Montigny, qu'il
n'en ferōit pas moins que des Sieurs de Rasinhé
de Frezin & de Champagnet, combien que le der-
nier fut son Embassadeur & harégueur ordinaire,
si d'aventure il ne leur faisoit trancher la teste tant
il leurs est affectionné.

Il est aussi du tout ridicule de dire, q̄ pour vous
conseruer vous deues vous reioindre audit d'Oré-
ges. Car indubitablement il vous subiuguera les
vns apres les autres, en massacrant & dechassant tā-
tost les Ecclesiastiques leur mettant la rage sus &
tantost les meilleurs Catholiques. Et de penser ou
croire

croire qu'il laisse impunis le Sieur de Cappes & les
Ecclesiastiques d'Arthois, Hainaut, Lisle, Douay,
& Orchies qui luy ont fait teste, il semble impossi-
ble à toutes personnes de bon iugement. Et ses
actions comportemens & pratiques demonstrent
assés clairemēt, que son but n'est autre que de sub-
iuguer la noblesse petit à petit, frequētant & com-
muniquant plus familièrement avec vn boucher,
vn chautier ou quelque factieux chartier de la vil-
le d'Anuers, qu'avec le plus grand Seigneur de ces *franchises*
pais: ce qu'il fait pour concilier la bienueillance du
peuple a fin de pouuoir paruenir par son moyē au
but de ses desseings. Ne pēsés vous point que vous
re-ioindāt audit d'Orenge vous perdes la Religiō
Catholique dont vous aues tousiours esté curieux
obseruateurs & que vous commettres les brebis en
la garde des loups: Croies moy (Messieurs) que les
heretiques qu'il vous faudra reſtablir dedans les
villes par ceste re-vnion se feront petit à petit les
maistres & ioueront au boute-hors & au lieu que
vous les aues expulsé, vous chasserō t dehors com-
me vous aues veu par experience s'il vous plait
vous en souuenir. De dire qu'ilz ne se resenti-
ront point de leurs parés executés en la ville d'Ar-
ras, de ceux qui ont esté honteusement bannys de
saint Omer, de Douay, & des autres villes, ce seroit
contreuenir a la doctrine de leurs bons ministres,

qui (comme dit Ronfard) ne preschent autre chose
qu'un Christ empistollé tout puant d'amertume,
qui dis-ie ne delgorgent autre chose que feu, sang,
meurtres & extirpation de Papaux pour planter &
installer plus facilement leur faulse doctrine. Et qu'el
le vnion peuuent faire gens Catholiques avec A-
theistes & factieux heretiques? Qu'elle participatiõ
y a-il du Diable avec Iesus-Christ? ou commet est
il possible de faire cõpatir le feu & leau par ensẽble?
Ne voyes vous point bien qu'a la iournee de Gi-
blou les Catholiques ont este exposẽs en proje &
les gens d'icelluy d'Orenge mis es garnisons pour
maintenir les Villes a sa deuotion? Ne consideres
vous point que pour faire rõpre les meilleures for-
ces des Catholiques, il auoit reuoqué tous les Ca-
pitaines, afin que le Seignr Don Ioan trouua l'ar-
mee sans chef & la print a l'improuiste & qu'estans
les vieux soldas Vvallons taillẽs en pieches il eut
occasion d'aduancer les siens heretiques esquelz il
se confie, pour les introduire dans les villes desespe-
rees de salut & les subiuguer & maintenir a sa de-
uotioẽ & par apres chasser tous les Catholiqs com-
me il s'est effectuẽ en Flandres & Brabant? Si de
ceste vnion depend non seulement la perte de la Re-
ligion, mais aussi vostre ruine & perdition pepe-
tuelle, prenes garde de pres a vos affaires & cõside-
res a l'exẽple de tãt de villes ruinees par telles ruses
& cau-

& cautelles ce q̄ vous en deues esperer ou craindre.

Et quand ores vous series reunis avec le Prince d'Orenge, si n'est il possible que ces païs puissent suffire a luy furnir argent pour entretenir en vne longue guerre si grand nombre de gés qu'il sera besoing d'auoir pour la conseruation d'iceux. Or est il q̄ tout ainsi q̄ sans soldas la guerre ne se peut faire, eux ne se peuuent aucunement nourrir, ny retenir ensemble sans grande somme & abondance de deniers, desquelz ayans des-ia faite & courteresse, par quelle façon vous pensez vous conseruer? Que vous a il profitté d'auoir leué vne si grande & puissante armée pour la laisser rōpre & separer par faute de paiement sans aucun exploit? Je veux bien q̄ vous ayes des François, Anglois & Escossois qui s'entretiendront quelque temps du pillage & rauage qu'ilz feront sur le plat païs, toutesfois a la lōgue ilz voudrōt toucher deniers. Et cela n'est point vèdiquer la liberté de la patrie, & la vache grasse ne se peut moudre dix fois le iour, & quand le plat païs sera ruiné, il faudra que les villes s'en resèntent. Pacorde que les Allemans ayent patience quelque temps de leur deu, si est ce qu'a la longue ilz se facherōt du trauuail & du hazard, s'ilz n'ont dequoy s'entretenir. Vous deués donques vous reiondre & vnir avec le Roy pour conseruer la liberté de la patrie, veu que sa maiesté peut & le veut faire. Et pen-

ses vous (Messieurs) que le Prince d'Orenge, si n'estoit l'offence de la Religion par luy repudiee & le malheur de son enorme peché qui l'exagite & conduit a perdition, apres auoir esté tât de fois vaincu, quantes fois il s'est présenté en campagne, oFAST entreprendre de maintenir ceste guerre cõtre le Roy? Croies moy certainement qu'il ne le feroit iamais, si son peché ne le conduisoit à ceste euidente ruiue. Et ce que vous aues veu que fraischemét il a osé entreprendre la guerre contre le feu Seignr Dó Ioan, encores que tout ce qu'il a fait ayt esté par calomnieuses practiques, par bourdes & mésonges tres-euidens, taschant de surprédre ce bõ Prince a la desprouueue & lors qu'il vsoit vers luy de tout office d'amitié, de courtoisie & bienueillance, si ne l'eut il iamais osé penser, s'il ne se fut fondé autant irreligieusement q̄ temerairement en vne folle esperance qu'il s'est persuadé de chasser de sõ alaine vn Prince si vertueux & tous ses adherens, estimant cõme ie cuide, que Dieu ne fut pour nous assister & donner ayde en celle guerre, laquelle pour luy & pour son nom auroit esté entreprise & soustenuue.

Pardeffus ce q̄ i'ay dit de ceste vniõ, vous scaués (Messieurs) qu'il n'est loisible, aux fugés, de prédre les armes contre leur Prince souuerain, ores dit l'écriture qu'il soit meschant. Aussi nous lisons q̄ les plus sains personnages qui furent iamais entre les

Hebrieux.

Hebrieux qu'on appelloit Effai, c'est a dire vray
executeurs de la loy de Dieu, tenoient q̄ les Prin-
ces souuerains quelz qu'ilz soient, doiuent estre
inuiolables aux sugés comme sacrés & enuoyés de
Dieu. Et s'il est prohibé mesdire de sō Prince, ores
qu'il soit Tyran: cōbien a plus forte raison doit on
redouter de se rebeller alencontre de luy? Les plus
anciens Theologiens tiennent qu'il n'est iamais li-
cite au sugét se rebeller cōtre son Prince souuerain,
si ce n'est qu'il y ayt mandement special de Dieu &
indubitable. Comme nous auons de Iehu lequel
fut eslu de Dieu & sacré Roy par le Prophete avec
mandemēt expres de faire mourir la race d'Achab.
Il estoit sugét & n'attenta iamais contre son Prince
pour toutes les cruautés, exactions & meurtres des
Prophetes, que le Roy Achab & Iesabel auoiēt fait,
iusqs a tant qu'il eut mādemēt expres de la voix de
Dieu par la bouche du prophete. Et de fait Dieu
luy afsista tellement, qu'avec petite cōpagnie il feit
mourir deux Roys, soixante & dix enfans d'Achab
& plusieurs autres Princes des Roys d'Israel & de
Iuda & tous les Prestres idolatres, apres auoir fait
manger aux chiens la Royne Iesabel. Nous lisons
aussi q̄ les Princes protestans d'Allemaigne deuant
q̄ prendre les armes contre l'Empereur Charles v.
demāderēt a Martin Luther s'il leur estoit licité, il
respondit franchement que non, quelque Tyran-
nic ou

nie ou impieté q̄ lon pretendit ? mais comme il ne fut pas creu, aussi la fin en fut miserable & tira quāt & soy la ruine le grandes & illustres maisons d'Allemagne. Et du temps de l'Empereur Henri quatriesme, Rudolphus Duc de Sueue a la persuasion de plusieurs Euesques & Prelas se rebella contre l'Empereur, vsurpant la dignité Imperiale en l'an 1087. mais il ne demeura sās chasty. Car l'an 1090. il fut deffait en bataille & eut la main droite coupee en combattant, & comme il estoit dedans son liēt agonisant a la mort, on luy apporta sa main en la presence des Euesqs & lors il leur dit (Messieurs) voila la main de laquelle j'auois presté le sermēt de fidelité à l'Empereur, regardes combien vous m'aues donné mauues conseil de me rebeller a l'encontre de luy. Puis donques qu'il n'est permis aux fugés de prendre les armes contre leur Prince pour quelque occasion q̄ ce soit, ie vous prie de considerer ce q̄ vous deués esperer ou craindre de vous reioindre au parti du Prince d'Orenge pour par ensemble continuer la guerre au Roy vostre Prince & Seigneur souuerain, estant comme il est Prince iuste, quitable & modeste. Representés vous continuellement deuant les yeux q̄ tost ou tard les rebellions ne demeurent impunies, si par la repētance des fugés & par la misericorde du Prince elles ne sont promptement assopies. Et posé ores q̄ par les
Espagnolz

Espagnolz & ministres du Roy il se soit commis quelque abus & exces en vostre endroit, si ne vous a il esté licite pour tant de prendre les armes pour reformer vostre Seigneur souuerain. Car tout ainsi q̄ le filz ne peut rien attendre contre son pere, ores qu'il fut meurtrier, voleur, traistre, incestueux, paricide, blasphemateur, atheiste & q̄ tous les supplices du monde ne fussent pas suffisans pour le punir, ainsi le sugét n'est iamais receuable de riē attēter contre son Prince souuerain pour meschant & cruel Tyran qu'il soit, mais il luy est biē licite s'enfuir, se cacher, parer les coups, souffrir la mort plus tost q̄ de se rebeller. Et ne pensez point que le Prince d'Oréges, ses ministres & adherens puissent euauder le iuste iugement de Dieu, non plus qu'Attila, qui estoit si impudent q̄ de se nommer le flaiu de Dieu, nō plus aussi qu'Achab & infinis autres des siecles passés, & de nostre memoire Gaspar de Coligny & ses complices & tous autres qui ont iamais commis crimes si enormes & si execrables cōme cestuy cy. Et si par aduenture son regne sembloit à aucuns estre de trop lōgue duree, si est ce qu'il faut tout referer à la prouidence de Dieu, qui en scaura bien descharger la Chrestienté quād bon luy semblera, quād son heure sera venue & q̄ pour nos pechés nous serons asses chastiés. Ce pendāt il faut q̄ vous de vostre costé & nous du nostre prions qu'il

E

veuille

veuille appaiser sa fureur & diuertir son ire de nostre republique & disposer de cet homme monstrueux selon qu'il trouuera conuenir & par moyens licites & conuenables, nous deuous tascher de restaurer les ruines q̄ par son moyen nostre pauure patrie à souffert iulques à maintenant.

Quant a ce qu'ilz disent, q̄ pour la conseruatiō de l'estat de ceste republique la diuersité de Religio est necessaire: lises toutes les histoires des anciens, vous trouueres qu'ilz n'ont riē plus redouté qu'un changement en la religion, & qu'ilz ont esté extremement soigneux & curieux de prēdre garde qu'il n'aduint aucun mespris ny mutation tant fut elle petite au fait de la religion & pour ce qu'ilz ont puni tresrigoreusement ceux qu'ilz ont trouué delinquans, d'autant qu'estant la Religion alteree il s'en ensuit necessairemēt la perte de la fidelité entre les hommes & vne confusion desordonnee de la vie ciuile. Et pour ce les Atheniens deietterent Diogoras hors de leur ville, d'autant qu'il auoit osé mal parler de leurs Dieux. Iceux mesmes condēnerent Socrates, pource qu'il sembloit qu'il vouloit introduire vne nouvelle Religion. Et les Romains chastierent viuement tous ceux qui estoient nonchalans au fait de leur Religion qu'ilz estimoiēt sacrosainte & inuiolable, ou qui y vouloient faire quelque alteration, estimans toutes choses deuoir estre

postpo-

postposées à la Religion, mesmes le souuerain hō-
neur & supreme magistrat. Et pour ceste cause ne
douterēt les Consulz & Preteurs se môstrer obeis-
sans aux choses saintes, esperans par ce moyen par-
uenir au gouuernement des choses humaines. Ilz
ont aussi fait brusler les liures qui faisoïēt quelque
mention d'alterer la Religion: cōme Petilius lieu-
tenant ciuil par l'authorité du Senat feit brusler de-
uant le peuple les liures Grecz qui faisoïēt mētion
d'abolir leur Religion. Ilz ne voulurēt onques gar-
der aucune chose qui peut destourner la pensee des
hōmes du seruice de leurs Dieux. Et les Atheistes
mesmes sont d'accord, qu'il n'y a chose qui plus
maintienne les estas & republiqs qu'vne seule Re-
ligion, d'autant qu'elle est le fondement de la puis-
sance des Monarques & Seigneuries, de l'executiō
des loix, de l'obeissance des fugés, de la reuerēce des
Magistras, de la crainte de mal faire & de l'amitié
mutuelle enuers vn chacun, & qu'il faut bien pren-
dre garde qu'vne chose si sacrée ne soit mesprisee
ny alteree. Bref en toutes les republicues du môde,
le premier fondement de l'estat de la societé ciuile
a esté vne seule Religion inuiolablemēt obseruee.
De la vient qu'Isocrates escriuāt l'institution d'vn
Prince l'exhorte de ne changer la Religion de ses
predecesseurs pour les troubles & remuemens qui
en puissent aduenir. Et apres qu'Auguste Cesar fut

demeuré vainqueur de tout l'Empire Romain, voulât cōsulter avec ses plus particuliers amis des moyens de la reformation de la republique, fut cōseillé par Mecœnas celebre senateur de ne permettre iamais aucun changement en la Religio, comme estât cela vn moyé propre pour introduire choses nouvelles & troubler vn estat de fons en comble. Or puis q̄ les anciēs encores qu'ilz fussent idolatres & incertains de ce qu'ilz deuoient croire, ont esté si soigneux & opiniaستم curieux de maintenir en chacune republique vne seule Religio absurde & ridicule, pourquoy en souffrirôs nous vne autre q̄ celle q̄ nous scauons estre la vraye Catholique, Apostolique & Romaine? Combien a plus forte raison deuons nous estre affectiōnés a maintenir & cōseruer inuiolable ceste nostre Religion, puis q̄ Dieu nous a fait naistre Chrestiens, & que nous auons la certitude de nostre croyāce par l'inspiratiō du saint Esprit, par la bouche de Dieu, par la presence humaine de Iesus-Christ, par la doctrine de sa parolle publiee par tout l'vniuers, par les miracles de sa vie, par sa mort & passio, par le sang de tant de Martyrs, par le scauoir de tāt de Doctes personnages & par la succession cōtinuelle de l'Eglise? Combien deuons nous deffendre ardēment ceste foy q̄ nous auons approuuee de si lōg temps, & combien deuons nous auoir en horreur de voir

vne au-

vne autre croyance de Dieu que celle par laquelle nous sômes appellés à Iesus-Christ, regenerés par son baptesme & nourris & alliés avec luy par les sains Sacremés? Car si ceste resolutiô de conseruer inuiolable vne seule Religio est commune a toutes les nations du monde, combië est elle plus propre à nous qui sommes Chrétiens, qui ne retenôs pas nostre Religion seulemēt pour la conseruatiô de la societé ciuile, mais en attêdons selon nos ceuures & actions vne certaine & eternelle? Et auons tant d'assurance de nostre foy & sommes enseignés par icelle, que si vn Ange du ciel venoit pour nous insinuer vne autre doctrine q̄ celle que nous auons receu par la tradition & cōfirmation de l'Eglise Apostolique & Romaine, q̄ nous ne luy prestios aucune foy ny audience. Souuiëne vous qu'il est commandé si exactement par la loy de Dieu, que si nostre pere, nostre mere, nostre frere, nostre filz, nostre amy & celuy q̄ nous aymôs cōme nous mesmes, voire nostre propre femme nous veut attirer à vne Religion autre q̄ celle du Dieu viuant, q̄ nous ne l'escoutions point, mais soyons seueres & rigoureux a les chastier.

Et s'il est ainsi q̄ la diuersité de Religion soit necessaire, pourquoy donques en Angleterre n'y a-il point tollerance de l'exercice de nostre Religion Catholique Romaine? Pourquoy en Allemagne

ou le protestât est le maistre, le Catholique ne peut il viure librement? Et pourquoy le Prince d'Oren- ges a-il expulsé les Catholiques de Holande & Ze- lande? Pourquoy les Gantois de fraische memoire ont ilz apprehendé les Euesques & gentils-hômes Catholiques? pourquoy ont ilz chassé les Ecclesi- astiques hors de Flâdre, pourquoy ont ilz destitué les Magistratz Catholiques pour les instituer de gens heretiques & factieux? pourquoy aussi vsur- pent ilz les biens & possessions des Ecclesiastiques, si nō q̄ pour auoir la peau du regnard ilz l'ont vou- lu tuer en luy mettât la rage sus? Finablemēt pour- quoy ces bons politiques qui veulent arracher cō- me par force ceste liberté de leur Religiō, ne la per- mettēt ilz aux autres? Et pēsés vous qu'iceluy d'O- renges veuille souffrir à la longue le seul & vniue- rsel exercice de la Religiō Catholique és prouinces de Hainaut, Arthois, Lisle, Douay & Orchies selon qu'il promet? Il n'y a rien moins croyable que cela. Mais considerant q̄ toute mutation d'estat preci- pitee, & signament innouation de Religion (qui est vn sujet de tresgrande efficace en la teste d'vn peu- ple) est de trespernicieuse consequēce, il y procede- ra si lentemēt, qu'il fera couler entre vous plusieurs de ses adherens pour peu à peu y gagner credit & authorité & puis apres y pratiquer plusieurs parti- sans de sa faction, pour tout à coup renuerser & la

Religion

Religiō Catholique & l'estat de ces prouinces qui en font encores professiō. Car il s'est bié apperceu par la pratique des Gantois & par la precipitation d'vn peuple à qui il a lasché la bride sur le col, qu'il s'estoit trop aduancé & q̄ pour voir la Religiō cōtēnee, vous vous esties sequestrés & desioins de luy au parauant qu'il vous eut mis au mesme rang des autres. Ne voyes vous pas bien commēt il en a vsé en Hollande & Zelande? q̄ du commencement il leur a souffert l'exercice de leur Religiō: il n'a point voulu toucher aux Eglises iusques a ce q̄ par les ruses il les a embourbé si auant qu'ilz ont esté desesperés de salut & misericorde: Alors il les a induit a receuoir garnison a sa deuotion sous couleur de les conseruer, & quād il a esté le maistre des villes principales tout a vn coup il a profanné, pillé, rôpu & faccagé les Eglises, il a meurtri & masacré miserablement le prestres & personnes Ecclesiastiques, il a composé, rançonné & expulsé tous les Catholiques, il a vsuré tous leurs biés meubles & immeubles & les a appliqué à son vsage & profit particulier. Ne voyes vous point bien dis ie qu'il en a vsé de mesme depuis la pacification de Gand & sa reception a Bruxelles? Premieremēt il a iuré, promis & seigné par plusieurs fois de maintenir le seul exercice de la Religiō Catholique Romaine & la deuobeissance du Roy comme du temps de l'Empeur

pereur suiuant les lettres q̄ les estas escriuirent au Roy des le 24. d'Aust & le viij. de Septembre 1577. Et depuis estant declairé lieutenant general de Monsieur l'Archiduc Mathias d'Austriche, duq̄l il s'est ioué à son bon plaisir, il a confirmé par sermēt solēnel de maintenir la pacification de Gand en tous ses poinz & articles, & sous ces pretextes & à l'ombre de ses faux sermens ayant a faire a gēs trop credules & legers, il a dressé ses pratiqs de sorte q̄ pour se conseruer il a fait reuolter les Flamés au fait de la Religio, a fin d'auoir par les cloches, reliques & ornemens des Eglises & du reuenu des biens Ecclesiastiques de quoy saouler & appaiser son immoderée ambition, auarice & cupidité insatiable. En apres n'estant memoratif nō plus qu'un hōme qui a but toute sa honte, de tous ses sermens, signatures & promesses, a dit & declairé qu'il ne vouloit & ne pouuoit plus maintenir la pacification de Gand, par ce q̄ la tragedie estoit iouee & q̄ Don Ioan l'auoit enfrainct & violé. Péses vous qu'il se doiuē cōduire doreseuuant autrement qu'il n'a fait par le passé? qu'il gardera les promesses & sermens qu'il vous fera? que luy qui n'a riē de sacrosaint & inuiolable si non autant qu'il touche a son profit & utilité particuliere, & iusques a ce qu'il soit paruenu au but de son desseing, voudra satisfaire aux signatures & asseurances qu'il offre de vous donner?

Croyes

Croyez moy, (Messieurs) qu'un singe est toujours
singe, ores qu'il soit vestu d'une robe de drap dor,
& tenes pour certain que tout ce qu'il traite avec
vous n'est que pure dissimulatio, pour vous tenir
perplex & irresolus afin de faire couler le temps &
que l'esté se passe en parlemés & traittés, ce pédant
qu'il se munira d'hômes, de viures & d'argent, qu'il
dressera les ligues & confœderations & q̄ paraduã-
rure il emportera d'emblee quelque vne des places
des prouinces Catholiques. Nous deuons dôques
tous par ensemble maintenir la seule Religiõ Ca-
tholique, premieremét pour la cõseruation du re-
pos & tranquillité de nostre republique, & comme
Chrestiens nous y auons encores vne obligation
plus particuliere, tant pour l'asseurâce que nous en
auons, que par le commandemét expres sorti de la
bouche de Dieu. D'auantage si nous ne voulons
enseuelir & esteindre la memoire de nos predeces-
seurs, qui avec rât de trauaux, peines & labeurs ont
si opiniastrement maintenu le seul exercice d'icel-
le. Finablement si nous ne voulous offusquer tou-
te leur syncerité, fidelité, & preudhommie, nous n'é
deuons tollerer aucune autre. Et ne puis que trou-
uer bien fort estrange q̄ tant d'Apostas (ie voulois
dire Prelas) qui sont en Anuers, Preuos, Doyés, Ab-
bés, Prieurs & autres adherés dudit d'Oréges, soiét
si aueglés que de requerir, iurer & cõsentir diuer-

sité de Religion , n'estans memoratifz ny de leurs dignités, ny de la profelsiō qu'ilz ont faite, nō plus q̄ s'ilz auoient but du bruuage de Circé & comme les compagnons d'Vlisse ilz fufset transformés en pourceaux & autres bestes brutes sans aucun sentiment ny de diuinité, ny encores monis d'humanité. Que si vous voules cōsiderer la memoire des choses passées, vous connoistrez que tandis que la Germanie a esté vnie en vne mesme Religiō chrestienne & Catholique, elle a fait voler sa gloire & renommee par toutes les contrees du monde, elle a resisté viuemēt aux efforts & emprises du Turc ennemy commū de nostre foy, & bref elle s'est maintenue saine & entiere. Mais depuis qu'elle a esté diuisee & deschiree en diuerses Religions, voyes combien elle a perdu de son ancienne renommee. Celle qui faisoit trembler les natiōs les plus belliqueuses s'est veu depuis ceste malheureuse & fortunee diuision reduitte en telle extremité, qu'au meillieu de son sein elle a reçu les forces du Turc, elle a quasi prins la loy de ses voisins & de ses ennemys, & cruelle tournāt son glaiue contre ses propres entrailles, biē qu'elle fut inuincible a toutes les autres natiōs, s'est abbatue, vaincue & ruinee elle mesme. La France n'a elle pas couru la mesme fortune, & ne voyes vous point bien qu'elle n'est encores non plus asseuree par la diuersité de religiō, quelle estoit

au com-

au commencement des troubles? l'Angleterre n'a elle point souffert de longs troubles pour la mesme occasion, iusques a ce que par l'ordonnance & expres commandement de la Roynes presentemēt regnāte tous les Ecclesiastiques, & Catholiques ont este chassés & expulsés hors du Royaume & leurs biens ioins & vnīs inseparablement au dommine de la courōne? Aussi long temps q̄ les paīs bas ont este ioins & vnīs en vne mesme foy & religion Romaine, ilz ont soustēnu brusquement les tēpestes impetueuses & furieux assaux des plus grans torrens de la France, & ont tousiours porté les armes victorieuses sur tous leurs ennemys, mais depuis qu'ilz ont estés diuisés par diuerses sectes & Religions, ilz ont perdu toute leur anciēne splēdeur & dignité & sont proches de se vaincre & ruiner eux mesmes & de tomber en perpetuelle misere & desolation par la felonie du Prince d'Orēges. Et cela est le fruit qu'a produit ceste venimeuse plante de nouvelle opinion, qui semble bien estre proche de pousser encores des reiettons plus dāgereux, si suiuant l'expectation q̄ le Roy a cōceu de vostre prudence, pieté & bonne volōté, il ne vous plait y prouoir prōptemēt, en ioingnant vos forces & moyēs avec ceux de la maiesté sans aucun scrupule ny diffidence, pour par ensēble molester & inquieter les heretiques par diuers costés. Et ie vous prie (Mess-

sieurs) puis q̄ nous n'auōs qu'vn seul Dieu, vne seu-
le foy & vn baptisme, pourquoy vserions nous de
diuerſes ceremonies & de diuerſe forme d'adora-
tion? comme ſi nous penſions eſtre plus ſages que
nos predeceſſeurs & q̄ nous les voulions conuin-
cre d'ignorance. Souuienne vous donques de l'of-
fre & promeſſe q̄ vous aues fait par tāt de lettres eſ-
crites au Pape, à l'Empereur, au Roy & au Roy de
France & à tous les potentas de la chreſtienté, non
ſeulement de maintenir la religion Catholique Ro-
maine, mais auſſi de l'aduancer par quelque bō ef-
fect & de rendre à ſa maieſté la meſme obeiſſance
que lon rendoit a feu l'Empereur Charles cinqui-
eſme. Que la renommee de vos predeceſſeurs vous
viene en memoire eſtant leur pieté & fidelité ex-
altee par deſſus toutes les nations du mōde, & afin
de ne l'enſeuelir ne permettes q̄ par les ruſes & im-
poſtures du Prince d'Oréges, ſes miniſtres & adhe-
rens la religion ſoit prophanee a la veue d'vn cha-
cun. Conſiderés q̄ le Roy ne peut tollerer ny per-
mettre aucun exercice d'autre religion que de celle
dont il fait profeſſion ſans faire force à ſa conſciēce
& reuoquer en doute le droit quil a en tous ſes païs
& royaumes. Car vous ſcaues bien qu'en acceptāt
l'adminiſtration de ces païs, comme auſſi de tous
ſes Royaumes & Eſtas, il a fait fermēt ſolēnel non
ſeulement de maintenir la foy & religion Catholi-
que

que Apostolique & Romaine, mais encores de l'ad-
uācer a son pouuoir sans en tollerer aucune autre.
Et si iamais aucun sermēt a peu obleiger vn Prin-
ce de garder sa foy, cestuy cy l'astraint si estroitte-
ment, qu'il ne peut enfraindre rompant son iure-
mēt, qu'il ne perde quand & quand le tiltre de Roy
Catholique qu'avec tant de gloire & reputatiō ses
predecesseurs ont acquis & luy iusques icy mainte-
nu. Ne pensez vous point q̄ manquant a ceste foy
si religieusement iuree & aux conditions avec les-
quelles il à receu tant de sceptres & d'estas en gou-
uernement, Dieu se pourroit irriter alencontre de
luy & arracher hors de ses mains ou tous, ou la plus
grande partie de ses estas & royaumes? Il est notoi-
re que Dieu à biē la puissance au lieu que lon vou-
droit pacifier les troubles d'icy par moyens illicites
d'en faire mouuoir d'autres plus dangereux & de
plus pernicieuse consequēce en Espagne, ou en Ita-
lie pour tomber de mal en pis.

Et quant à ce qu'ilz disent que la religion ne se
peut maintenir par force d'armes, vous trouueres
le contraire estre verité, si vous considerés qu'il n'y
a au iourd'huy Roy, Prince, Potētat ou republique
(i'en excepte quelques peuples Barbares & le Turc
les detestables meurs & coustumes duq̄l, nous doi-
uent estre si odieuses que le seul non nous en doit
faire horreur) qui permette a ses sugés de viure en

*Les roys
de poloy
en l'an
des jour
qu'ils
en y n'ont
anté religion*

autre religion, que celle que le magistrat par la decision de l'Eglise tient pour seule bonne & vniue. Et pourquoy Dieu auroit il mis l'espee en la main des Roys & Princes chrestiens si non pour deffendre leur foy & religion & pour administrer la iustice a leurs sugés? A quoy seruiroient tât de veux, promesses & sermens solemnelz q̄ lon fait au baptesme & depuis tant de fois reitez de croire & maintenir inuiolable la sainte foy & religion Catholique? A quel propos seroit suruenue ceste tant louable & inuetree coustume de la noblesse de mettre la main à l'espee quand on lit l'euangile, si non pour monstrier que par le commandement & ordonnance diuine ilz veulent exposer la vie pour la tution & deffence d'icelluy? Et ne sôt certes dignes d'estre entendus ceux qui veulent tellemét restraindre la puissance du Prince ou du magistrat qu'il ne puisse cōtraindre ses sugés a la foy, mais les doiuent laisser viure en liberté comme ilz disēt de conscience. Car ceste opinion a touiours esté condemnee & reprouuee generalement, si non par les Manichees & Donatistes, qui deffendoiet qu'il ne failloit presser personne au fait de la religion, mais laisser chacun en sa liberté & fantasie. Et si la religion ne se doit maintenir par force d'armes, il ne seroit besoing q̄ les ministres de leur faulse doctrine prechassent qu'il faut tuer, meurtrir, brusser & laccager les.

ger les Catholiques pour tāt plus facilement plāter
la parolle de leur Christ qu'ilz appellēt. C'est don-
ques vne maxime generalemēt certaine & approu-
uee de tout tēps & par toutes les republicues, que
le magistrat doit & peut contenir son peuple sous
vne mesme foy & religion, cōme il se peut assez ve-
rifier par tāt de belles loix & constitutiōs des Prin-
ces Chresties & Catholiques Empereurs, comme
Constantin, Theodose, Valētinian, Martian & au-
tres, & tant de belles ordonnances des Ducs & Sei-
gneurs de pardeça. Non pas que ie soye d'opinion
que lon doiuue vser de massacres, rallumer les fus, re-
dresser les fources comme ilz disent pour chastier
par effect ceux qui se sont desuoies. Mais estans les
affaires en si grande alteration, pour obuier à l'effu-
siō de sang, se pourroit trouuer quelque bō moyē
pour remedier doucement à toutes choses, laissant
chacū viure paisiblement, pourueu qu'il ne face au-
cun exercice, scandal ou attentat au preuidice de la
religiō Catholique Romaine, en restituāt & resta-
blisāt le libre exercice d'icelle par tous les lieux ou
il auroit esté intermis: & faisant vne bonne & sain-
te reformation de tous estas, signament de l'Eccle-
siastic, & instituant bonnes escholes pour l'instru-
ction de la ieunesse, afin d'obuier que la posteritē
ne soit infectee de ceste poison. Et que toutes cho-
ses mal passees fussent mises en abolition & ou-
bliance

bliance perpetuelle.

Et touchant ce qu'ilz disent que la pacification de Gād auroit esté enfreinte & violee par le feu Seigneur Don Ioan, vous m'aduoueres (Messieurs) q̄ celuy est infracteur de paix & renouelle la guerre, qui ne satisfait aux cōditions du traitté. Le Prince d'Oréges donques a esté le premier infracteur de la paix, le Prince d'Orenges donques à renouellé ou pour mieux dire continué la guerre, & pour cōclure au dire & inductions de ses ministres, le Prince d'Orenges est cause de la subuersion & ruine de la patrie & de la pollution des choses saintes & sacrees. Car il a esté verifié tant de fois & est si notoire a vn chacun qu'il ne le faut aucunement reuouer en doute, que le Prince d'Orenges nonobstāt sommation quelconque a luy faite de la part d'icelluy Seignr Don Ioan, de poser les armes & d'entendre au restablissement de ces païs, il n'y a iamais voulu acquiescer, mais au contraire apres la retraite des Espagnolz au lieu de satisfaire audit traitté, il a fortifié les villes de Hollande & Zelande, il a assiéié Amstredam & tenu pratique pour surprēdre le Seigneur Don Ioan en la ville de Bruxelles, ayāt dit publiquement aux Seigneurs, Duc Dascot, de Hierges & de Chāpagnet, qu'il ne tiēdroit le traitté & qu'il ne vouloit poser les armes & q̄ s'ilz vouloient bien prouuoir à leurs affaires, qu'il failloit se
saisir de

faisir de Don Ioan. Or quand ie n'aurois cōme i'ay
ceste iuste respōce, absolue & vniuerselle, qui sub-
uertit & rue par terre le fondemēt & le pied de l'ac-
cusation dudit d'Oranges & ses ministres, ie pour-
roie encores dire, qu'il n'a iamais voulu restituer
les biens des personnes & dignités Ecclesiastiques,
& encores moins satisfaire à la prouision que par
icelluy traitté leur auoit este donnee. Et cōme il en
a vſé vous le pouuez cōnoistre par les effectz, quād
par son immoderee ambition & cupidité insatia-
ble, refusant l'honneste moyé que ceux qu'il accu-
se luy bailloient de vous faire iouir paisiblement de
vos honneurs, de vos biens & possessions, il vous a
volontiers attiré sur les bras les forces du Roy, qu'il
scauoit ne deuoir souffrir de voir la religion con-
tēnee & son autorité mise sous le pied. Mais posé
ores que le Seigneur Don Ioan eut esté le premier
infracteur de la paix, que non, si est-ce qu'estans les
estas & le Prince d'Oranges les parties contrahâtes
& obligees reciproquement les vnes aux autres, il
n'a peu, ny deu souffrir aucune alteratiō dudit trait-
té sans encourir la notte d'infractiō de paix, de per-
fidie, periurement & desloiauté. Car l'offence du
Seigneur Don Ioan n'eut rien eu de commū avec
l'obligation mutuelle & particuliere desdits Estas
& d'Oréges pour le pouuoir descharger & acquit-
ter de ses sermés, veux, signatures & promesses fai-

H

tes si

tes si solemnellement en l'vniõ desditz estas & en la reception au gouuernement general sous Monsieur l'Archiduc Mathias d'Autriche. Et d'alleguer inconuenient & proposer la faute d'autruy ce n'est point excuser la sienne, mais trop bien se couvrir d'un sac mouillé. Parquoy il ne se peut excuser de dire que l'entretènement de la pacification est reciproque, & qu'autãt q̄ la partie ennmye est obligee à l'entretenir, aussi est il & non plus: & que qui premier l'aura enfrainct & transgressé le traitté d'icelluy, l'autre soit dispensé & libre des loix & termes y limitéz. Car quãd a vous autres qui auez contracté & stipulé avec luy, il ne peut dire q̄ vous en ayez esté infracteurs, mais bien les Gantois au veu & sceu dudit d'Orenge, par son adueu & ordonnance: comme aussi en Brabant la religion Freid à esté establie par son commandement. D'auantage par l'vniõ de toutes les prouinces ensuiuie depuis la guerre encommencee cõtre le Seignr Don Ioan & par la confirmation & corroboratiõ d'icelle faite en plaine guerre, il auoit iuré, promis & s'estoit obligé de maintenir & conseruer inuiolable la religion Catholique & le seul & vniq̄ue exercice d'icelle és prouinces contenues au traitté de Gand: ce neantmoins vous scauez ce qui s'est passé en Flandre, Brabant, Gueldres & Frize & és villes de Harlem, Cyrizee, Amstredam & Vtrech. Et de penser
qu'il

qu'il luy puit seruir d'excuse suffisante de desaduou-
uer les Gantois & tous autres des outrages, ex-
cez & abbus qu'ilz ont cōmis au fait de la religion,
ce seroit enuers personnes de peu de iugemēt. Car
oultre les lettres secretttes par luy escrites à Rihoue,
Embize & autres executeurs de son malice, oultre
les entreueues, allees & venues des vns aux autres &
de saint Aldegonde au Gantois, les remonstrāces,
propositions, exhortations par luy faittes en pu-
blic & en secret & par plusieurs autres ministres,
vous m'aduouerez que celuy aduoue l'outrage, qui
peut & ne chastiē ses gens quand ilz l'ont fait, que
qui aduoue l'outrage, fait l'outrage, & que celuy dō-
ques a fait l'outrage, qui quand par ses gens a esté
fait, l'a peu & ne la chastiē. Tāt y a q̄ le Prince d'O-
renge estant lieutenant general de pardeça, ayant
les forces à la main a peu & n'a chastiē l'outrage des
Gantois, voire, n'en a fait aucune demonstration.
Le Prince d'Orenge dōques aduoue cet outrage,
le Prince d'Orenge donques a fait cet outrage, &
en le faisant il a esté infracteur du traitté de Gand,
il à trouble la paix, le repos & vnion de la patrie. Le
Prince d'Orenge dōques est conuaincu de desloiau-
te, de perfidie & peruirement de tous les veux, ser-
mēs, signatures & promesses qu'il a fait pour vous
tomper & deceuoir. Vous ne deuez dōques adhe-
rer au Prince d'Orenge en façon que ce soit, si vous

ne voules participer à son malice & cōme luy estre
reputés de tout le monde traistres, perfides, desloi-
aux, periures, infracteurs de paix & repos public.
Vous ne deuez dôques prédre les armes cōtre vo-
stre Roy & Seigneur souuerain pour maintenir
vn homme si miserable.

Vous voyez (Messieurs) cōme ces syllogismes
& enthymemes procedēt rondemēt selon la vraie
raison dialectique. Voyez comme ilz subsistent &
sont fermes & inuincibles, pour ce qu'ilz sont fon-
dés sur verité. Quelle chose donqs repliquera saint
Aldegonde? si non qu'il veut que le Roy ayāt receu
du Prince d'Orèges & de luy vn aussi grand outra-
ge, qu'ôques en fut fait à Prince de sa qualité, le doi-
ue toutesfois supporter & endurer patiément, fai-
sant entreprise contre les infideles plus tost que de
faire la guerre a ses pais & sugez? Mais qui est (Mes-
sieurs) plus infidele que celuy qui n'a ny foy, ny loy,
à qui il n'y a rié de sacrosaint ny respectable, moyé-
nant qu'il luy en vienne quelque profit, qui tient
loisible tout ce qui luy plait, qui ose tout ce qu'il
estime loisible et qui en tout ce qu'il ose, se targue
toutesfois de belles couuertures & palliatiōs pour
s'escrier à tout le mōde qu'ô veut opprimer la pa-
trie, de laq̃lle, quoy qu'il soit estranger, il se dit estre
protecteur & deffenseur? Mais ne scauōs nous pas
bié q̃ toutes ses belles entreprises, dont il s'est cou-
uert

uert & couure, ne sont pour le repos & tranquillité de la patrie, mais pour la pure & particuliere ambitiō & pour accroistre sa propre dominatiō & tyrānie? Le dis dōques q̄ plus iuste & raisonnable est la guerre, plus noble & plus illustre est l'ētreprise faite cōtre les heretiques, q̄ cōtre les Turcz, & q̄ la victoire en seroit plus fructueuse & honorable a la chrestieté. Car supposé q̄ le Turc soit infidelle & cōtraire à nostre foy, il ne l'est certes q̄ par erreur & ignorāce, mais les heretiqs ayās vne fois esté instruis & appris en la foy, ne peuuēt si non malignemēt s'en estre allienés, renonçans aux promesses & sermens qu'ilz ont fait en leur baptesme. D'auantage l'Empire des Turcz est borné & limité de telle sorte, que la contagion ne peut apporter aucun trouble en la religion. Mais les heretiques estans aux entrailles des païs & Royaumes corrompent tout l'estat d'iceux & s'efforcent d'extirper & aneantir la vraye religion Catholique Romaine pour y planter leur faulse doctrine. Or d'autant que les maladies interieures sont plus dangereuses & pernicieuses q̄ celles qui sont en l'exterieur du corps, ie dis aussi que l'on y doit appliquer plus prompt remede: & si par medicamés doux et remolitifz on n'y peut paruenir, que lon y doit appliquer le cautere. Et puis que les Princes Chresties sont tenus & obligez de prendre les armes contre les infideles, le Roy donques a

peu & deu prendre les armes contre le Prince d'Orange, ses alliés & adherens non seulement heretiques & infideles mais encores pires que Turcz.

Quant à ce qu'ilz disent que vous deuez excuser & supporter les excez & insoléces q̄ les soldas font par la licence de leurs Capitaines, pourquoy n'ont ilz point voulu aussi excuser l'insolence des Espagnolz cōme ilz disent apres le siege de Cyrzee, plus tost q̄ de procurer la ruine totale & subuersion de l'estat de ces païs? Pourquoy ne leurs ont ilz point donné raisonnable contentemēt pour leurs paies, veu qu'ilz connoissoient leur indigence, pour preuenir la cause du mal qui nous est aduenu & pour leur faire cōtinuer le seruice de sa maiesté plus tost que de les laisser mutiner? Et à quel propos a on leué tant de tailles & subcides, de centiesme, vingtiesme, disiesme, cinquiesme, moyés capitaux & generaux? pourquoy a on rongé le pauure peuple iusqs aux os? pourquoy a on abbatu les maisons des Ecclesiastiques & gentilshōmes qui ont suiui le parti du Roy, pour vendre les ancrs & faire profit des cloux & cheuiles de fer? pourquoy a-on coupé leurs bois extraordinairement, sinon pour payer les gens de guerre & les tenir en bonne discipline, a fin de descharger le pauure peuple des foules & oppressiōs? A quelle fin a-on leué & emporté les cloches, les reliques & ornemens des Eglises, sinō pour
paies

paier les gens de guerre? Et toutesfois ilz n'ont re-
ceu vn seul tournois. Les Reistres sont encores a
payer, les Vvallons se sont mutinés faute d'argent
& pour estre suspectz: Et de quinze mois q̄ lō doit
aux Frāçois du Sieur de la Noue on leur en a deli-
uré vn à Linques, cōme aux Anglois & Escossois.
Il faut donques que tous ces deniers soiēt entre les
mains du Prince d'Oréges. Il faut ausi que tous les
gens de bien soyent spoliés & ruinés pour repaistre
son auarice immoderee. Finablement il faut qu'il
ayt fait espargne de vingt ou trente millions d'or,
ou pour s'enfuir laissant les païs en guerre apres a-
uoir pesché en eau trouble, ou pour se maintenir
& comme lon dit vous fouetter de vos verges pro-
pres, n'ayāt non plus d'egard à l'oppression du peu-
ple, aux pleurs & gemissemens des vesues & orphe-
lins, aux plaintes & doleances de l'innocent, qu'vn
loup rauissant fait estat du cry d'vn petit aigneau
qu'il deuore & engloutit.

Finablement quant à ce qu'ilz disent que pour
conseruer la patrie vous deuez exposer parensem-
ble corps & biens & tout ce que Dieu vous à presté
en ce monde: Je ne leur veuil aucunement contre-
dire, ains l'aduoue sans difficulté, pourueu que ce
soit contre ceux qui la veulent tyranniser & subiug-
uer. Or puis que le Roy la veut maintenir en tous
ses drois, preuileges & franchises, ce n'est point cō-
tre luy

tre luy que nous le deuons faire. Ioint que le Prince souuerain & pere de la patrie doit estre touiours tenu pour sacré & inuiolable comme estant ordonné & enuoyé de Dieu. Et puis q̄ la loy diuine nous ordonne d'obeir a nostre Prince, encores qu'il commande chose inique, vous ne series iamais receuables de prédre les armes contre le Roy qui ne vous commande q̄ chose iuste & raisonnable. Car nous ne sommes plus payens, ethniques ou idolatres, & nous scauons bien que la premiere obligation est à Dieu & à l'obeissance de ses commandemés par ou il dit q̄ celuy qui resiste à la puissance, luy resiste. La deusiesme obligation est a nos superieurs tant spirituelz q̄ tēporelz. La troisieme à nostre patrie, par ou nous sommes tenus & obligés d'exposer corps & biens pour nos autelz & fouiers, nos femmes, nos enfans & familles, pourueu que ce ne soit point contre les ordōnances de Dieu. La quatrieme à nos parens & progeniteurs, que Dieu nous a commandé reuerer & honorer. La cinquiesme est celle que nous deuōs à nostre prochain, q̄ nous deuons aymer comme nous mesmes. Mais puis qu'il est notoire à vn chacun que le Prince d'Oranges exerce la plus cruelle & barbare Tyrannie que fait iamais homme du passé & que ses actiōs nous en ont fait resenter (à nostre malheur) les miseres & calamitez auxquelles nous sōmes reduis, nous deuons

uons tous prendre les armes pour en deliurer nostre patrie, à fin de la remettre en sa premiere splendeur & dignité: nous deuons tous comme hōmes & qui plus est cōme chrestiens & Catholiques rapporter toute nostre industrie & employer nos vies, moyēs & facultez naturelles pour conseruer & garder inuiolables nos Eglises & autelz qu'il veut profaner & subuertir cōme il a fait en Hollande & Zelande & recentement en Flandre. Nous deuons dis-ie combattre iusques à la mort pour maintenir nostre sainte foy & religion Catholique Romaine: suiuant les veux sermēs & promesses que nous en auons fait. Et à l'exēple de tant de nobles Romains qui se sont volontairement exposēs pour deliurer leur patrie de Tyrānie, nous deuōs par tous moyēs tascher non seulement d'expulser le Prince d'Orē-
et remettre,
le d'Or d'Or
pour s'ouvrir
noū
ges hors de la nostre, mais de le meurtrir cōme Tyrāran miserable, veu qu'y estant estrangier, il veut voler l'estat du Roy & q̄ de sugēt il se veut faire maître, a quoy il ne peut paruenir q̄ par l'entiere ruine de la patrie, quelque voile de iustice ou de vertu quil pretende. Et par ainsi nous meriterōs les grās loyers & rescompenses que les ançiens ont ordonné aux meurtriers des Tyrās telz que luy, c'est à scauoir les tiltres de noblesse, de prouesse, de cheualerie, les statues & tiltres hōnorables. Et bref les biēs du Tyrān comme vrais liberateurs de la patrie.

I

Vous.

Vous aures donques entendu (Messieurs) par ce que dessus que le Roy n'est point Tyrā, ains au cōtraire Prince pitoyable, iuste, equitable & modeste, & par consequēt que vous deuez vous remettre en sa grace & vous y tenir assurez. Et combien que quelques Espagnolz ayēt commis de grans excez & abus, toutesfois que le Prince d'Orenge & les siens en ont commis cent mille fois d'auantage, de façon que lon n'a rien gagné au change. Vous aurez aussi entendu qu'il n'y à rien plus pernicieux & dangereux pour vostre salut & conseruatiō, que de vous reioindre au party d'icelluy d'Orenge pour faire la guerre au Roy vostre Prince & naturel Seigneur. Que vous ne deuez souffrir diuersité de religion. Que le feu Seignr Dō Ioā n'a esté infracteur de la paix. Et bref que par la reception du Prince d'Orenge, la patrie est reduitte au miserable estat ou elle est à present.

Et puis que nos affaires sōt en ces termes, qu'elles ont besoing de prouisiō pour obuier à la totale ruine & deuastation de la patrie, que malignemēt procure le Prince d'Oréges, faites auācer vos troupes au plustost pour l'assaillir par diuers costez & pour rôpue ses desseings. Considerés & tenez pour certain que le Roy ne veut & ne peut aucunement reuoquer, ny alterer les offres & promesses qu'il vous fait, veu que l'offence est commune. Croyez que

que l'intention de sa maiesté est bonne, & que sa volonté ne tend à vous faire tort en façon que ce soit. Car i'oserois bié affermer qu'il n'a commandé ny voulu prendre les armes pour vous opprimer, ains pour a ayder vo⁹ oster le ioug de dessus les espauls & cōseruer autāt vostre estat q̄ son autorité. Certainemēt il fait grād mal à toutes personnes & singulierement aux grans Seign̄rs de voir leur autorité contemnee & mesprisee, & nous connoissons que nature nous a appris de nous esmouuoir a la deffendre par armes, si autremēt il n'est commode d'en auoir satisfaction. Le Roy a esté meū de iuste douleur estant outrageusement offence & iniurié, mais si vous aues recours & confidence en sa bōté, il fera doreseuauant plus prompt à vous restituer, en sa grace, qu'il n'a esté a faire ioindre les armes pour suiuant le delict vouloir prédre vn exéplaire chastoy, sachant bien n'estre moins raisonnable & conuenable à vn Prince de reçevoir apres la confession de la coulpe son peuple se repentant, qu'il est droit & equitable au peuple d'obeir & garder la foy à son Prince. Faites de sorte que tout le monde puisse dire que vous procedez selon le deuoir de bons sūgez & repentans, non pas que sous ombre de diffidence par ambition & par auarice, vous veullies donner la loy à vostre Prince, & changer l'estat de ceste Monarchie en Aristocratie avec vne

trespernicieuse consequence: faittes aussi que ceux qui semēt tāt de mauuaises nouvelles pour maintenir la diffidence puissent connoistre que le bon Dieu est appaisē par sa pitie & misericorde, moyēnant laquelle la guerre sera destournee & la paix asseuree, non par meschantes assemblees & seditieuses pratiques d'aucuns qui veulent spolier le Roy de ses Estas & Royaumes & chasser & ruiner ceux qui ne sont coupables.

Ainsi faisant vous concilieres la bonne grace & bienueillance du Roy & aurez vne plus certaine & asseuree paix du Seigneur Dieu des armees, lequel reçoit à grace les repentans & est d'effenseur des innocens. Car c'est luy seul qui peut mettre la paix en nostre pattie, & s'il ne la conserue, pour neant veillent ceux qui la veulent garder. Et cela se doit faire par vous au iugement de tous les hōmes du monde, l'honestete & l'equite vous y inuitent, les loix diuines & humaines le vous commandent, vostre posterite vous admoneste & la necessite vous y cōtraint, n'est que de vous mesmes vous veuillies vous precipiter en ruine & perdition perpetuelle.

Sape malum hoc nobis, si mens non leua fuisset,

De caelo tactas memini predicere qhercus.

Sape sinistra caua praedixit ab Illice cornix.

La ville de Bruges a est e perdue selon qu' il est predit cy dessus.

Felix quem faciunt aliena pericula cautum.

Tunc tua res agitur, paries cum proximo ardet.

Je me souviens en quel point on a deliuree Jero. apres qu'il a gaigne bataille